

Académie de POITIERS
Collège Denfert-Rochereau
31 rue Jean Jaurès
BP 36
79400 Saint-Maixent l'Ecole

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 10 décembre 2019

Année scolaire : **2019 - 2020**

Numéro de séance : **03**

Date de transmission de la convocation aux membres : **29 novembre 2019**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) : **non**
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. PAIRAULT Alain**

Secrétaire de séance : **M. Pouyadou**

Quorum (13 ou 16) : **16**

Nombre de présents : **25**

Ordre du jour

Préambule :

- Approbation du PV du CA du jeudi 14 novembre 2019 et adoption de l'ordre du jour de la séance du mardi 10 décembre 2019.

Vie budgétaire et financière :

- Budgets prévisionnels de voyages et participation des familles,
- Préparation du budget 2020,
- Acceptation « dons denrées alimentaires ».

Questions diverses

Annexes : 1 - : - Motions [nombre – titre) : **0**

PRESENCE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 décembre 2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[^o]	A[^o]	E[^o]	Nom - Prénom	P[^o]	A(*)	E[^o]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Alain PAIRAUT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	Laetitia CHARDAVOINE	X						
	Gestionnaire	Patricia MARCHANDIER	X						
	C.P.E.	Florent TRUQUIN			X	ERNAULT Thomas	X		
	Directeur adjoint de la SEGPA	Vincent POUYADOU	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Léopold MOREAU Hélène HAVETTE	X		X				
	Groupement de communes	Magali SABOURIN			X				
	Commune siège	Eliane BOUZINAC DE LA BASTIDE			X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Jean RIERA	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Philippe TONIN	X						
		Adeline COUTANT	X						
		Laurent COUVRAT	X						
		Juliette AUGRIS			X				
		Jacques IDIER	X						
		Elise GIRAULT	X						
	Personnels ATOSS	Fabienne HOUMEAU	X						
		Hervé TURPIN	X						
		Consuelo ROPERO	X						
	PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Emmanuelle INGRAND	X					
Élodie GLEDEL			X						
Angèle GARREAU					X	MARTIN Sokhna	X		
Florence PIOT					X				
Jezabelle MORISSET					X	MAGOT Laure	X		
Elèves		Aline GEAY	X						
		Aline PIERRE	X						
		Céline VIGANT	X						
		Léony ESCANDE	X						
		Emeline LAPOCHETTE			X	DANGLLOT Maxime	X		
	Inès BAZIN	X							

[^o] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

- Préambule

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 17 h 45 et fait lecture de l'ordre du jour déclinant les points rajoutés.

M. Pouyadou, directeur de SEGPA accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 novembre 2019 et adoption de l'ordre du jour de la séance du mardi 10 décembre 2019 :

M. le Président rappelle les principaux points abordés lors de la séance du 14 novembre 2019.

⇒ **Vote Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 5**

1 Préambule :

- Approbation du PV du CA du jeudi 14 novembre 2019 et adoption de l'ordre du jour de la séance du mardi 10 décembre 2019.

2 Vie budgétaire et financière :

- Budgets prévisionnels de voyages et participation des familles,
- Préparation du budget 2020,
- Acceptation « dons denrées alimentaires ».

3 Questions diverses

- DBM pour information
- DBM pour vote
- Recette exceptionnelle
- Sortie d'inventaire

⇒ **Vote Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0**

⇒

⇒ Arrivée de l'élève Maxime Danglot à 18h00.

II – Vie budgétaire et financière

- **Budgets prévisionnels et participations financières des familles pour les voyages scolaires dans le cadre du programme d'actions pédagogique 2019/2020.**

M. le Principal rappelle que les voyages scolaires ne sont pas obligatoires, au contraire des sorties pédagogiques. Les budgets présentés au CA sont sincères et au plus proche de la réalité. Ils doivent permettre aux parents d'élèves un étalement de la participation financière selon un échéancier qui sera proposé à l'approbation de M L'Agent Comptable. Les budgets prévisionnels présentés ont été élaborés dans la cadre des procédures de marchés publics. M le Principal remercie les fédérations des parents des élèves (PEEP et FCPE) et Mme la Présidente de la MDC pour les dons et legs qui ont permis de limiter la participation financière demandés aux familles. M le Principal précise également les efforts consentis sur le budget de l'établissement, ceci dans le cadre de la préparation budgétaire 2020 et des orientations impulsées dans le cadre du pilotage de l'établissement.

Séjour à Nantes du 16 au 18 mars et du 23 au 25 mars 2020

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel de ce séjour :

Exercice 2019 / 2020								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
Prestataire	22 412,50 €	1 800,00 €	24 212,50 €	Participation des familles	18 750,00 €			150,00 €
Assurance 3% du séjour				MDC	662,50 €			
				PEEP	1 750,00 €			
				FCPE	1 250,00 €			
				Budget DR		1 800,00 €		
Total	22 412,50 €	1 800,00 €	24 212,50 €	Total	22 412,50 €	1 800,00 €	24 212,50 €	

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 125 élèves et 10 accompagnateurs est arrêté à la somme de 24212,50 €. La participation des familles est limitée à 150 €.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 3 versements) sera adressée à M l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de ce séjour et le budget prévisionnel présenté, vote une participation financière des familles d'un montant de 150 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 30.

Commentaires et débats :

✚ Néant

Séjour à Boyardville du 18 au 20 mai 2020

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel de ce séjour :

Exercice 2019 / 2020								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
Prestataire	22 412,50 €	1 800,00 €	24 212,50 €	Participation des familles	18 750,00 €			150,00 €
Assurance 3% du séjour				MDC	662,50 €			
				PEEP	1 750,00 €			
				FCPE	1 250,00 €			
				Budget DR		1 800,00 €		
Total	22 412,50 €	1 800,00 €	24 212,50 €	Total	22 412,50 €	1 800,00 €	24 212,50 €	

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 40 élèves et 5 accompagnateurs est arrêté à la somme de 7133.80 €. La participation des familles est limitée à 130 €.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 3 versements) sera adressée à M l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de ce séjour et le budget prévisionnel présenté, vote une participation financière des familles d'un montant de 130 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 31.

Commentaires et débats :

✚ Néant

Echange avec Luneburg du 4 juin au 12 juin 2020

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel de cet échange du 4 juin 2020 au 12 juin 2020 :

Exercice 2019 / 2020								
Dépenses				Recettes				
Activités	Elève	Accompagnateur	global		Elève	Accompagnateur	Global	par élève pour info
29 billets de train (DB) 93,10 e/pers	2 513,70 €	186,30 €	2 700,00 €	Participation des familles	4 482,00 €		4 482,00 €	166,00 €
Transport bus St Maixent Paris (gare de l'est)103,45/pers	2 793,10 €	206,90 €	3 000,00 €	MDC	432,00 €		432,00 €	
Régie	100,00 €		100,00 €	PEEP	297,00 €		297,00 €	
				FCPE	162,00 €		162,00 €	
				Budget CLGDR		393,20 €	393,20 €	
				OFAG	33,80 €		33,80 €	
Total	5 406,80 €	393,20 €	5 800,00 €	Total	5 406,80 €	393,20 €	5 800,00 €	

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 27 élèves et 2 accompagnateurs est arrêté à la somme de 5800,00 €. La participation des familles est limitée à 166 €.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire). M le Principal précise qu'une demande de paiement étalée (selon 3 versements) sera adressée à M l'agent comptable.

En cas de désistement de la famille, une participation financière sera retenue selon le format suivant :

- annulation à plus de huit jours de la date du départ : franchise de 60 % de la participation des familles,
- annulation à moins de huit jours de la date du départ : franchise de 80 % de la participation des familles.

Le principe de gratuité des accompagnateurs est présenté, Le coût des accompagnateurs est porté par le budget de l'établissement.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de ce séjour et le budget prévisionnel présenté, vote une participation financière des familles d'un montant de 166 €, approuve les modalités d'annulation des familles après engagement de celles-ci, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 33.

Commentaires et débats :

✚ Néant

Accueil des allemands du 12 au 19 septembre 2020

M. le Principal présente le projet et le budget prévisionnel « accueil des allemands » du 12 au 19 septembre 2020 pour 54 élèves (27 français et 27 allemands) :

ELEVES: 54			
FUTUROSCOPE		MDC	81
ENTREE	945		
TRANSPORT	540	FAMILLES (41 euros*27)	1107
LA ROCHELLE			
TRANSPORT	510	FAMILLES (41 euros*27)	1107
VISITE	300		
TOTAL	2295	TOTAL	2295

Le budget prévisionnel étalonné sur une participation de 54 élèves et 4 accompagnateurs est arrêté à la somme de 2295 €. La participation des familles est limitée à 41 € pour la sortie au Futuroscope et à 41 euros pour la sortie à La Rochelle.

M. le Principal rappelle que les familles susceptibles de rencontrer des difficultés financières seront accompagnées (sollicitation des fonds sociaux si nécessaire).

Le Conseil d'Administration approuve le projet présenté et le budget prévisionnel présenté, vote une participation financière des familles d'un montant de 41 € pour la sortie du Futuroscope et de 41 euros pour la sortie à La

Rochelle, accepte le principe de gratuité des accompagnateurs, autorise M. le Principal à signer le contrat et les conventions nécessaires et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les avances.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 34.

Commentaires et débats :

✚ Néant

Récapitulatif des séjours

Mme le gestionnaire présente le récapitulatif de ces séjours et les dons associés :

	Nbre d'élèves	Encadrants	Coût total	Total participation famille	Part des familles	Part EPLE	Dons FCPE	Dons PEEP	MDC	Autres	Observations
Nantes	125	10	24212,5	18750	150	1800	1250	1750	662,5		
Lunebourg	27	2	5800,00	4482,00	166	393,20	162,00	297,00	432,00	33,80	OFAG
Boyardville	40	5	7133,8	5200	130	250,3	360	600	240	483,5	Don A.S
Accueil allemands	27	4	2295	2214	82				81		
Total	219	21	39441,3	30646		2444	1772	2647	1415,5	517,3	

Les membres du CA autorisent l'acceptation de ces dons.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Actes n° 39 (Nantes), 28 (Boyardville), 35 (accueil des allemands), 40 (Lüneburg).

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ Proposition de budget pour l'année 2020

Mme la gestionnaire rappelle les principaux points du cadre budgétaire et comptable :

- ⇒ Trois services exclusifs :
 - dépenses pédagogiques : AP (*activités pédagogiques*),
 - fonctionnement : ALO (*administration & logistique*),
 - vie de l'élève : VE (*vie de l'élève*).
- ⇒ Un service spécial prédéfini :
 - Les bourses nationales
- ⇒ Un service spécial d'opportunité :
 - La restauration et l'hébergement.
- ⇒ Des services spéciaux selon les besoins qui s'analysent non par le calcul du résultat (recettes – dépenses de fonctionnement) mais par le calcul de :
 - ⇒ la capacité d'autofinancement (CAF) *si le solde est positif*,
 - ⇒ ou par l'insuffisance de capacité d'autofinancement (IAF) *si le solde est négatif*.
 - ⇒ la CAF corrige le résultat des variations induites par les opérations d'ordres (amortissements, provisions...).

Mme La gestionnaire présente le budget (après un avis favorable de la commission permanente du lundi 2 décembre 2019. A noter que la dotation du CD 79 est d'un montant de 111 423 euros soit une hausse de + 2.55 %.

(Tableau dotation de fonctionnement)

Présentation du budget 2020 (effectué par Mme la gestionnaire)

Pour 2020, le budget du collège repose sur trois piliers fondamentaux :

- priorité aux dépenses en considération des socles fondamentaux définis par le projet d'établissement et la mise en œuvre des parcours éducatifs obligatoires,

- mutualisation,
- mise en œuvre de l'interdisciplinarité des actions et accent porté en faveur des projets pédagogiques pour favoriser l'ouverture culturelle des élèves.

SERVICE GENERAL

La dotation de fonctionnement allouée par le conseil départemental, collectivité de rattachement, s'élève à 111 423 euros pour l'année 2020, soit une augmentation de 2 759 euros par rapport à l'année 2019 soit + 2.55 %.

S'il convient d'être associé aux difficultés financières liées à la conjoncture économique et aux nécessaires restrictions budgétaires de la collectivité de rattachement, l'attention doit être attirée sur les besoins en fonctionnement de l'établissement en considération :

- de l'effectif de 550 élèves (au 21 novembre 2019),
- de l'augmentation des tarifs des produits et matière d'œuvre.

Par conséquent, des efforts financiers et des mesures d'économie seront nécessaires pour l'année à venir.

1- ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Sur ce service sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'enseignement.

Cette année 31 467 euros soit 28.10% (27.10% en 2019, 24% en 2018) de la dotation de fonctionnement sont affectés à l'A.P.

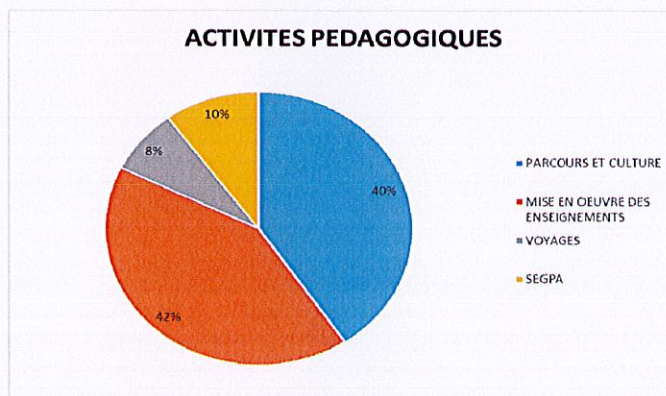
Cet effort financier, non négligeable, montre l'intérêt porté aux actions pédagogiques et l'engagement financier au côté du pédagogique.

LES DEPENSES

Le graphique présenté ci-dessous n'indique pas la part financière consacrée aux voyages.

Il montre ainsi que le budget de l'A.P se développe ainsi :

- 40% parcours et culture ;
- 42% environ pour la mise en œuvre des enseignements ;
- 10% pour la SEGPA ;
- 8% pour les voyages.



L'AP est développé autour de quatre axes principaux associés à la construction budgétaire :

- à l'orientation du projet de l'établissement,
- aux parcours éducatifs,
- à l'accompagnement des voyages pédagogiques,
- aux activités de la SEGPA.

Premier axe :

- la mise en œuvre des enseignements qui regroupent les crédits dédiés aux disciplines toutes confondues,
- la reproduction, qui englobe la location des photocopieurs, le papier et les consommables,
- les crédits alloués au fonctionnement du CDI.

Le code d'activité 13MS mentionne la subvention versée par l'Etat pour l'actualisation des collections des manuels scolaires. L'acquisition et le renouvellement des collections seront imputés sur le reliquat de cette subvention.

Deuxième axe :

Ce domaine est consacré aux crédits dédiés :

- à la mise en place des parcours développés dans le cadre des grilles horaires et des programmes,
- à la mise en œuvre des actions pédagogiques mutualisées et interdisciplinaires.

Cet axe reflète l'orientation pédagogique de l'établissement ainsi que les objectifs définis par le projet d'établissement.

Deux volontés caractérisent cette orientation :

- soutenir les 4 parcours (santé, avenir, citoyen et culturel),
- assurer une ouverture culturelle à l'ensemble des élèves et proposer un panel d'activités variées.

Cette année l'accent est principalement porté sur l'ouverture culturelle avec :

- une sortie à destination d'Oradour sur Glane est organisée en février prochain en faveur des 3ème Il s'agit d'une sortie obligatoire organisée et prise en charge par l'établissement. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du parcours « citoyen ».
- des intervenants extérieurs pour animer des EPI - 2020 : une résidence d'artiste

L'interdisciplinarité prendra en charge la maintenance des tablettes numériques formalisée par la convention tripartite établie entre l'établissement, les services académiques et la collectivité. L'augmentation des crédits de dédiés à l'interdisciplinarité permettra de poursuivre le renouvellement du parc des vidéoprojecteurs. De même, une réflexion sera menée pour procéder au changement des tableaux interactifs.

Troisième axe : les voyages.

Pour tenir compte des dispositions de la circulaire du 14 novembre 2016 relative au financement des accompagnateurs mais également pour favoriser l'accompagnement des voyages scolaires, l'établissement consacre 2443.50 euros au financement de ces voyages.

Comme annoncé 2019 lors du conseil pédagogique, le budget de l'établissement ne peut se permettre de maintenir un déficit budgétaire pour financer l'ensemble des projets pédagogiques et toutes les propositions de voyages.

Par conséquent, une réflexion a été menée sur les choix des intervenants, des besoins des élèves en fonction du projet d'établissement. Mais également de la volonté de prioriser les projets, la ou les cohortes d'élèves bénéficiaires de sorties, voyages ou activités.

C'est ainsi que pour l'année 2020, 3 voyages pédagogiques sont programmés :

- le voyage traditionnel à Lüneburg organisé par Mme Busse,
- le voyage UNSS à Boyarville,
- le voyage pédagogique à destination de Nantes pour l'ensemble des élèves de 4ème.

Quatrième axe : les activités de la SEGPA ;

La SEGPA est identifiée pour tenir compte de la spécificité du fonctionnement et plus particulièrement de ses sources de financement avec la perception de la taxe d'apprentissage.

La part de DGF consacrée s'élève à 3000 euros pour :

- tenir compte de la diminution de la taxe d'apprentissage perçue par l'établissement ;
- assurer le suivi et le fonctionnement des ateliers : cuisine et habitat qui nécessitent l'acquisition de matière d'œuvre mais également des vêtements de travail et chaussures de sécurité pour les élèves.

LES RECETTES

Les subventions de l'Etat viennent compléter les 31 467 euros de la DGF, à savoir, les manuels scolaires, carnets de correspondances, orientation (découverte des métiers) ainsi que toutes les actions éducatives relevant du BOP 141 « enseignement public du second degré ».

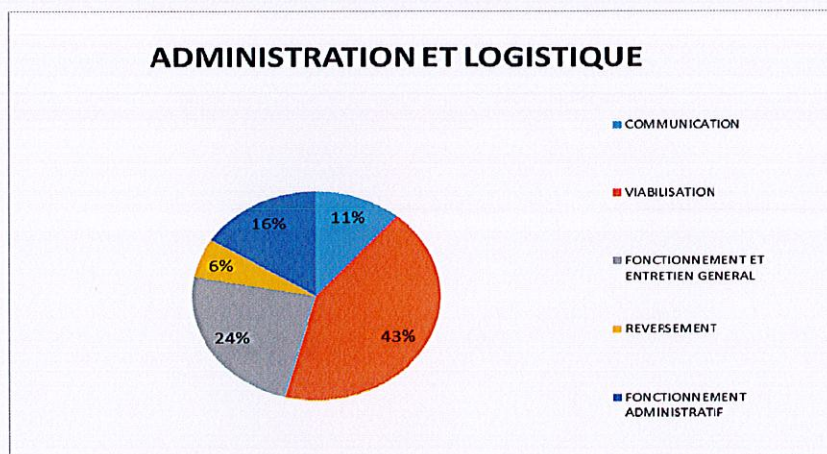
La taxe d'apprentissage : pour tenir compte de la conjoncture économique et des nouvelles dispositions réglementaires quant à l'attribution et la répartition de la taxe d'apprentissage en faveur des établissements, la prévision de recette a été estimée raisonnablement pour un montant de 500 Euros.

Le code d'activité 2DACO représente les crédits alloués par la collectivité de rattachement, ciblés pour financer les projets artistiques, culturels, sportifs en accord avec le projet d'établissement. Cette dotation spécifique à la pédagogie se veut globale et unique. N'ayant pas connaissance du montant alloué au collège, seul est porté le reliquat du budget 2019.

2- ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ce service retrace l'ensemble des dépenses et recettes affectées au fonctionnement de l'établissement. Cette année, 79084 euros sont consacrés à ce service. Pour faire face à la conjoncture économique, l'augmentation des tarifs des produits d'entretien, des consommables ce service ALO est amené à établir une efficience de ses dépenses. Par conséquent : « faire mieux avec moins de moyens ».

LES DEPENSES



➤ VIABILISATION :

43 % de la dotation de fonctionnement est consacré à ce poste budgétaire. La prévision budgétaire est difficilement réalisable. Le montant des dépenses est dépendant des conditions climatiques et des conditions tarifaires. L'objectif de chacun est donc de maîtriser les dépenses et d'œuvrer à limiter les sources de gaspillage. Tous les agents, les usagers doivent adopter une démarche d'éco-responsable : veiller à l'extinction des éclairages, les économies d'énergie, une gestion suivie des stocks... Les efforts de chacun doivent, ainsi, contribuer à réaliser des économies.

L'année 2020 marque l'individualisation des dépenses de viabilisation pour le service général et le service de restauration. L'implantation de compteurs permet de mettre en évidence la réalité des consommations. Par conséquent, la contribution du SRH pour la viabilisation des années précédentes disparaît. Toutefois, l'estimation des consommations des deux services n'est pas aisée faute de recul quant aux consommations exactes de ces services.

➤ COMMUNICATION :

Ce domaine englobe l'ensemble des dépenses afférentes aux charges de téléphone, internet, affranchissement, mais également les différentes actions de communication inhérente à la vie d'un établissement (plan de communication interne et externe, poste réception, ...)

➤ REVERSEMENT :

Il s'agit de l'ensemble des reversements :

- au lycée du Haut Val de Sèvres dans le cadre de la convention pour l'accueil des élèves SEGPA,
- à l'agence comptable du lycée Jean Macé pour l'adhésion à AGAPE au pro rata des marchés intéressant l'ALO,
- à la collectivité de rattachement : reversement de la moitié des loyers perçus dans le cadre de la C.O.P.

➤ FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN GENERAL

Sont retracées au sein de ce domaine, les dépenses relatives aux contrats de maintenance, les dépenses nécessaires à l'entretien du bâtiment (hors intervention de la collectivité), les produits d'entretien. A noter que les agents techniques ont été sensibilisés aux économies d'énergie et lutte contre le gaspillage de ces derniers.

➤ FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Sont regroupées les dépenses consacrées au fonctionnement des services administratifs, dont notamment la reprographie des services administratifs et de direction.

LES RECETTES

79 776 euros de la dotation de fonctionnement sont consacrés à l'ALO.

Le service de l'ALO bénéficie de la location d'un appartement en convention d'occupation précaire.

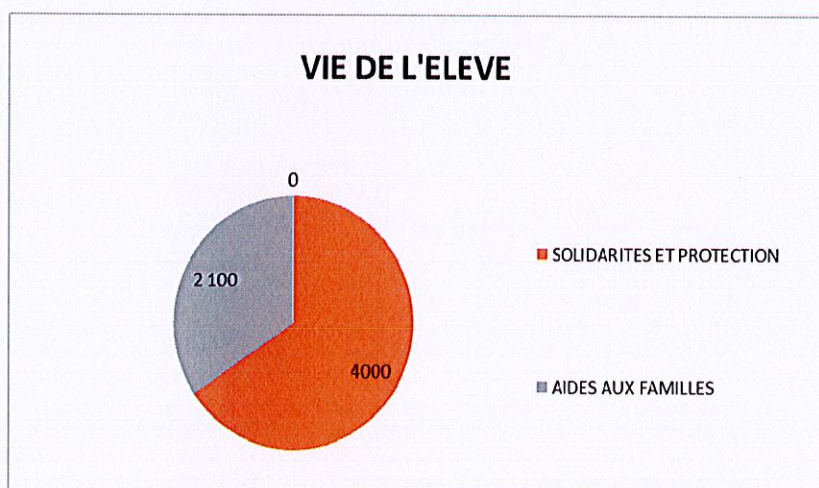
Le chantier de construction de la nouvelle infirmerie engendre une augmentation des consommations en eau et électricité. Des sous compteurs indiquent la consommation des entreprises intervenantes. Les charges inhérentes à ces consommations seront facturées à l'entreprise BREUIL maître d'œuvre. (Domaine 0chantier).

3 – VIE DE L'ELEVE

Le service vie de l'élève regroupe les différentes actions : soit en faveur de la solidarité des élèves et/ou de leur famille.

Cette année, les dépenses de l'infirmerie (renouvellement des médicaments et des trousse de secours) sont reportées sur le service de l'ALO. Les actions en faveur de la santé des élèves sont prises en charge par le parcours santé.

Les aides aux familles se substituent aux bourses départementales et contribuent au financement des créances alimentaires. Compte tenu des difficultés économiques des familles, ce montant n'est qu'une estimation.



SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

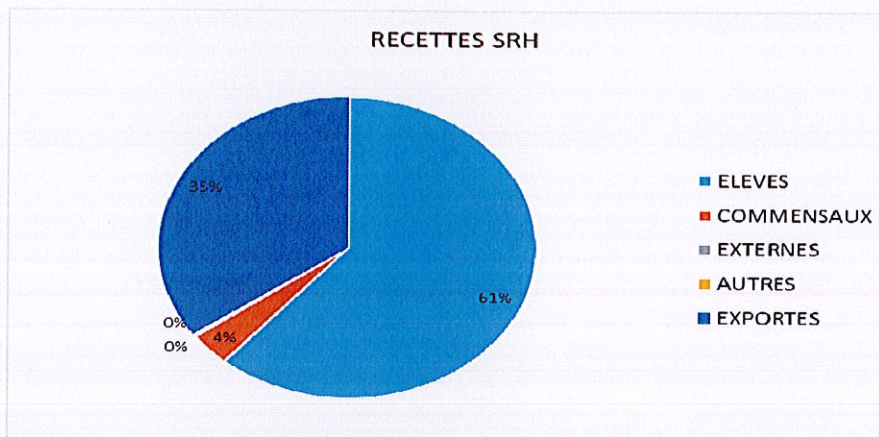
Le SRH (service de restauration et d'hébergement) fonctionne sur ressources propres. La caractéristique majeure du budget de 2020 repose sur la nouvelle architecture du budget du service de restauration. En effet, la convention tripartite de mutualisation de fourniture des repas vient modifier la physionomie du budget. La restauration et l'hébergement étant de la responsabilité de la collectivité territoriale, c'est la convention entre celle-ci et les EPLE (le collège DENFERT ROCHEREAU de Saint Maixent l'Ecole et de l'ORANGERIE de la Mothe Saint Héray) qui détermine les conditions de fonctionnement de ce service.

Cette convention fixe les rôles respectifs de chacun :

- pour la collectivité définir les modalités d'exploitation, fixer les tarifs,
- pour le chef d'établissement assurer la gestion.

D'un commun accord avec les établissements et la collectivité, le budget du SRH de 2020 ne sera pas suivi dans un budget spécial. En effet, 2020 sera une année d'observation et d'analyse. A l'issue, l'option d'un budget annexe pourrait être choisie.

LES RECETTES



➤ **TARIF « ELEVES » DU COLLEGE :**

Le calcul de la demi-pension prend appui sur les instructions du conseil départemental à savoir - Calcul sur la base du tarif de la tranche médiane soit 2.85 euros le repas.

A noter le maintien de la tarification de la restauration selon le coefficient familial sur la base de 8 tarifs. De nouveau, cette année une gestion de proximité auprès des familles des dossiers de tarification a permis d'éviter toute facturation par défaut à 4.50 euros

➤ **TARIF COMMENSAUX**

L'évaluation des commensaux s'établit en fonction des moyennes constatées sur l'année 2019.

STATUT	TARIF
- ATTEE (agents techniques des collèges du CD79), - Agents de l'équipe mobile de remplacement et de maintenance:	3.15 euros
- Autres agents du CD79 accueillis au restaurant scolaire - Elèves externes à titre exceptionnel - CM2 en visite dans l'établissement	4.50 euros.
- Personnels jusqu'à l'indice majoré 326 et contrats aidés, d'avenir - Assistants éducation et étrangers, apprentis	3.15 euros
- Entre indice majoré 327 et 465 inclus	4 euros
- A partir de l'indice majoré 466 et +	5 euros
- Repas exceptionnels	7 euros

➤ **TAUX DE REVERSEMENT** arrêtés par le Conseil Général :

- 1.50% pour FCSH,
- 22.5 % pour reversement pour rémunération des agents de restauration,
- 17.5% de charges 'déterminé en CA du 10 10 2019.

➤ **EXPORT DES REPAS**

Le nombre de rationnaires a été évalué en collaboration avec le service de la Mothe Saint Héray. La prévision des recettes des repas exportés a été évaluée suivant le tableau suivant et conformément aux tarifs mentionnés dans par convention tripartite.

			DP4			DP5	
DIVISION	PRIX	EFFECTIFS	Nbre de jours annuel	MONTANT		Nbre de jours annuel	MONTANT
Maternelles	2,23	47	135	14149,35			0
Primaires	2,32	95	135	29754			0
Collégiens	2,38	160	135	51408	34	170	13756,40
Commensaux	2,85	10	135	3847,50		0	0
TOTAUX		312		99158,85			13756,40
			TOTAL			112915,25	

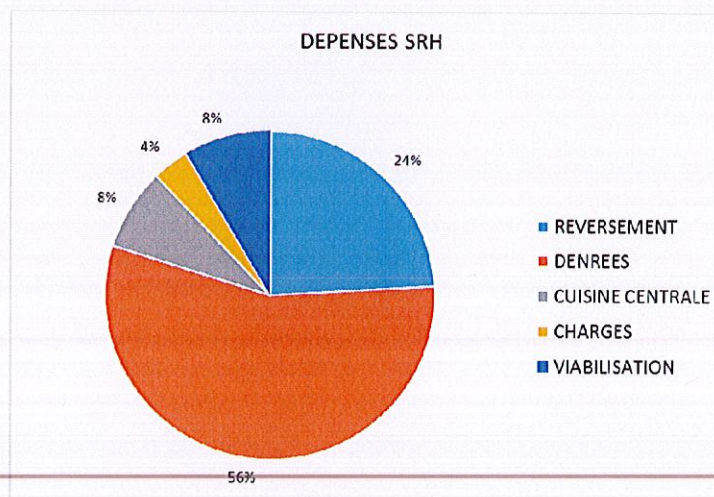
➤ TAUX DE REVERSEMENT arrêtés par le Conseil Général (déterminé par la DGF)

- 1.50% pour FCSH,
- 25 % pour reversement pour rémunération des agents de restauration,
- 17.5% de charges déterminé en CA du 10 10 2019.

➤ APPROVISIONNEMENT LOCAL ET BIO

Cette année encore, la volonté du service de restauration est de poursuivre la démarche qualitative en restauration et de maintenir les approvisionnements courts et produits locaux. Les aides accordées par la collectivité ont été ouvertes au budget. En effet, le CD maintient sa politique d'approvisionnement local. Cette dernière a été formalisée et transmise aux établissements.

LES DEPENSES



La mise en place d'un service de mutualisation de fournitures des repas nécessite un suivi des dépenses inhérentes au fonctionnement.

Ce suivi s'effectuera par l'intermédiaire du domaine « cuisine centrale ».

La nouveauté de ce fonctionnement et l'absence de visibilité quant aux charges obligent à mentionner des estimations qui seront confirmées ou infirmées à la fin de l'exercice comptable.

Le domaine reversement à la collectivité territoriale (ex ex-farpi, fcsch, dotation de matériel, et le reversement pour les analyses biologiques effectuées par le laboratoire Qualyse).

Un domaine viabilisation est identifié

Le SRH contribuera aux dépenses de viabilisation. Le poste électricité est le plus important pour tenir

compte des nouveaux matériels de cuisson exclusivement électriques.

III- SERVICE BOURSES NATIONALES

Ce sont les bourses de collège évaluées selon les résultats de la campagne de bourse de la rentrée. Ces crédits sont des crédits d'état.

IV- CONCLUSION

RESULTAT DETAILLE PAR SERVICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PREVISIONS DE RECETTES	Différence Recettes-Dépenses
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	92 635,82	92 635,82	0,00
VIE DE L'ELEVE	6 500,00	6 500,00	0,00
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	94 422,92	90 749,37	-3 673,55
TOTAL SERVICES GENERAUX (1)	193 558,74	189 885,19	-3 673,55
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	332 917,65	332 917,65	0,00
BOURSES NATIONALES	40 000,00	40 000,00	0,00
TOTAL SERVICES SPECIAUX (2)	372 917,65	372 917,65	0,00
TOTAL section de fonctionnement (1) + (2)	566 476,39	562 802,84	-3 673,55
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
OPERATIONS EN CAPITAL	0,00	0,00	0,00

Le budget 2020 est proposé en déséquilibre. Pour le service de l'ALO, le déséquilibre correspond à l'amortissement réel : 3673.55 euros :

- RECETTES : 562802.84
- DEPENSES : 566476.39

M. le Principal soumet aux membres du CA cette proposition de budget qui est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 32.

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Acceptation « dons denrées alimentaires »**

Suite à la fermeture de la cuisine du collège de Pamproux et de l'ouverture de la cuisine centrale au collège Denfert Rochereau, Mme la gestionnaire présente la liste des dons alimentaires (voir document annexe). Le montant de ces dons s'élève à 476.02 euros.

Les membres du CA acceptent ces dons pour une valeur de 476.02 euros et selon liste jointe en annexe.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 36.

Commentaires et débats :

✚ Néant

IV – Questions diverses

➤ **DBM pour information**

Mme la gestionnaire informe les membres du CA de la DBM suivante :

ouverture des crédits	DON BANQUE POPULAIRE	150.00
ouverture des crédits	AIDES DEPARTEMENTALES	318.00
Subvention CD	CUISINE CENTRALE	417.95
Subvention CD	ASPIRO LAVEUSE	4156.8
Subvention CD	FONCTIONNEMENT CUISINE CENTRALE	5000

➤ **DBM pour vote**

Mme la gestionnaire présente la DBM pour vote suivante (et après accord de M l'agent comptable selon document annexé) :

- prélèvement d'un montant de 15 000 euros dédiés à la viabilisation.

M le Principal précise le contexte de cette demande de prélèvement :

- ✚ depuis novembre 2018, le système de régulation du chauffage de l'établissement est défaillant,
- ✚ renouvellement d'une des deux chaudières décidé tardivement par la collectivité départementale. Ce renouvellement est en cours ainsi que l'installation d'une armoire électrique conforme et incluant la régulation.
- ✚ surconsommations constatées. La dernière facture de gaz pour le mois de novembre 2019 est de 8346,08 euros TTC (pour un volume de 104818 KWh). A titre comparatif, le montant de la facture de novembre 2018, s'élevait à 4169,22€ (pour un volume de 62045 KWh).
- ✚ compte tenu du fait que les travaux en cours ne sont pas clos, surcoût attendu pour décembre 2019,
- ✚ surcoût accentué également par l'augmentation des surfaces à chauffer (nouveau restaurant scolaire et cuisine centrale) et par le fait que depuis plus d'un mois, le système de chauffage repose que sur une chaudière qui fonctionne « en marche forcée » sans régulation.
- ✚ Qu'un courrier a été adressé à la collectivité pour faire état de ce contexte.

Les membres du CA autorisent à l'unanimité des membres présents le prélèvement sur FDR d'un montant de 15 000 euros.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte n° 37

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Recette exceptionnelle**

Mme la gestionnaire présente une recette exceptionnelle d'un montant de 301.71 euros suite à un trop perçu en 2014 sur contrat CUI.

Les membres du CA autorisent l'acceptation de cette recette exceptionnelle d'un montant de 301.71 euros.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 38

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Sortie d'inventaire**

Mme la gestionnaire présente les sorties d'inventaire suivantes :

BIENS	DATE D'ACQUISITION
REFROIDISSEUR EAU	2002
VITRINE REFRIGEREE	1999
TRANCHEUR	191
ROBOT COUPE	1990
PLONGE	1979
PLONGE A LEGUME	1978
TRANCHEUR	2000

Les membres du CA autorisent à l'unanimité des membres présents ces sorties d'inventaire.

⇒ **Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 41

Commentaires et débats :

✚ Néant

➤ **Admission en non valeur**

Mme la gestionnaire propose une admission en non-valeur d'un montant de 136.59 euros (créance d'une famille pour les années scolaires 2015/2016). Cette admission en non-valeur fait suite à la réception du procès-verbal de constat de carence transmis par un huissier.

Les membres du CA autorisent cette admission en non valeur.

⇒ **Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**

Acte n° 29

Commentaires et débats :

✚ Néant

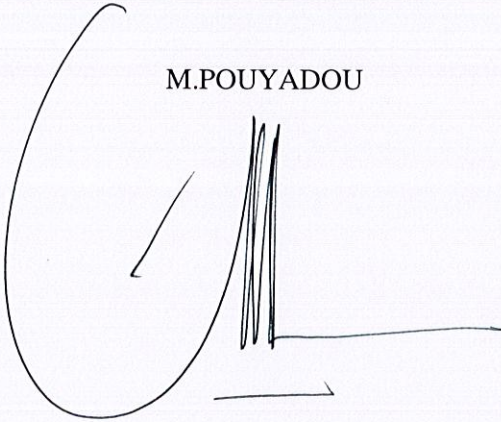
➤ Informations diverses :

- Inauguration du restaurant scolaire pour information.
- Opération resto/parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

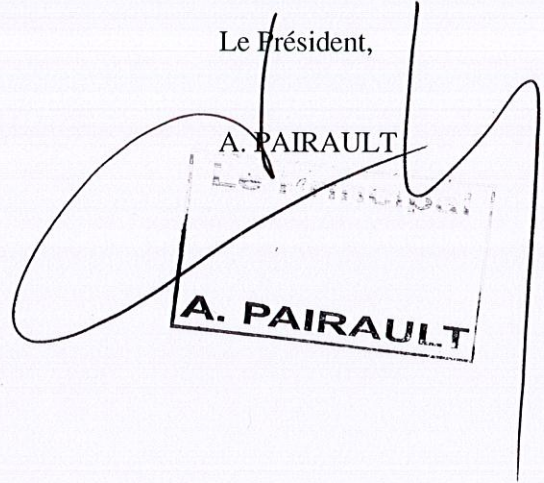
Le secrétaire de séance,

M. POUYADOU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and several vertical, parallel strokes on the right, ending in a horizontal line.

Le Président,

A. PAIRAULT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right. A rectangular stamp is placed over the signature, containing the text "A. PAIRAULT" in bold, uppercase letters. The stamp also includes some faint, illegible text at the top.